

■ **Fondation Internationale de la Communauté de l'Emmanuel**, à Fribourg, Boulevard de Pérolles 12, c/o Me Bruno de Weck. Nouvelle fondation régie par les articles 80 et ss du CCS. Statuts du 29.01.2003. But: apporter aide et assistance à tout être humain, dans le respect des valeurs chrétiennes rappelées dans les statuts de la Communauté de l'Emmanuel, association agréée de droit pontifical. En ce sens, la fondation se dévoue à la promotion humaine et spirituelle, familiale et sociale de croyants et non croyants, sans distinction de race, de religion ou d'opinion. L'aide et l'assistance se traduisent par des actions de formation morale et spirituelle apportées aux familles, aux couples, à des jeunes, à des travailleurs ou à des animateurs culturels, dans le cadre de colloques, de réunions, de retraites ou de missions éducatives. La fondation a également pour but de fédérer les associations et organismes similaires qui oeuvrent dans le même sens, tant en Suisse que dans le monde, en mettant à leur disposition des moyens humains ou matériels de nature à faciliter leurs actions de bienfaisance. Conseil de fondation: Redier Patrick, de France, à Marcq en Baroeul (F), président, avec signature individuelle; de Weck Bruno, de Fribourg, Pierrafort-scha, Avry-devant-Pont et Boesingen, à Fribourg, secrétaire, de Boisredon Philippe, de France, à Bordeaux (F), membre du conseil, Frisch Romain, de France, à Saché (F), membre du conseil, Odin Philippe, de France, à Puteaux (F), membre du conseil, et Schubiger Gian-Franco, de Uznach, à La Tour-de-Peilz, membre du conseil, tous quatre, avec signature collective à deux.

Journal no 1509 du 01.04.2003  
(00937602 / CH-217.1.002.111-0)